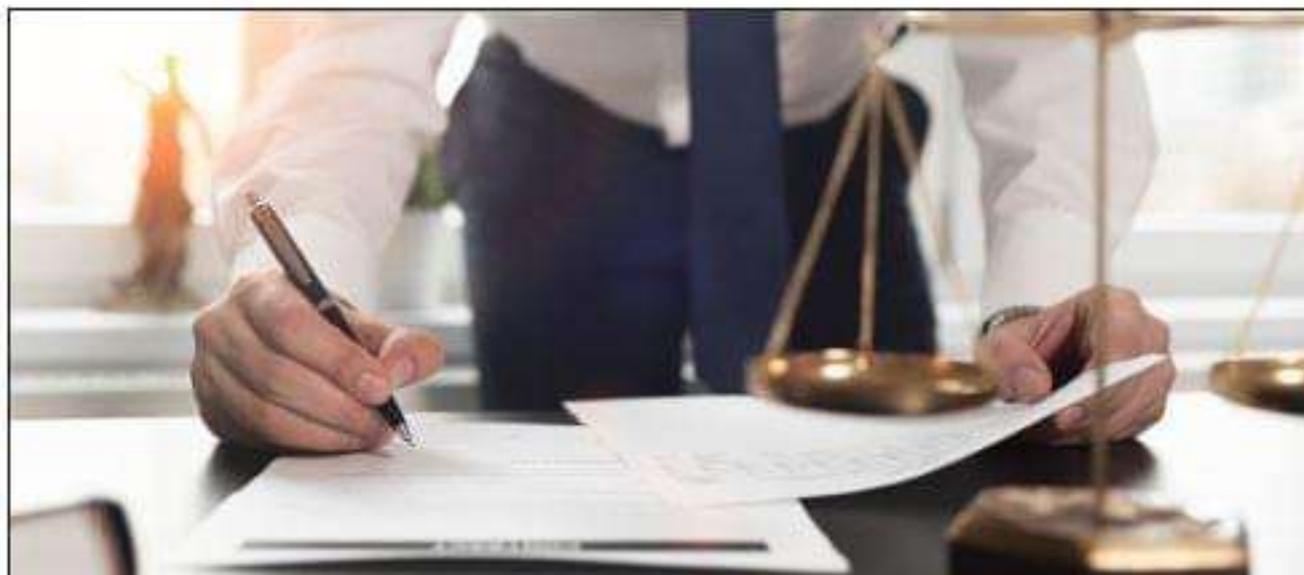




Le notariat, une profession qui recrute



Les métiers du notariat ont une hausse de leur activité et cherchent à recruter de nouveaux collaborateurs. Gettyimages

Pour faire face à la hausse de leur activité, **les notaires recrutent de nouveaux collaborateurs.**

Dorothee Blancheton

Depuis le 20 janvier, les inscriptions sur Parcoursup sont ouvertes. Les futurs étudiants peuvent y indiquer leurs vœux d'orientation et découvrir des formations aux débouchés variés. A l'instar des études de droit, par exemple, qui ne se résument pas à former de futurs avocats, elles peuvent aussi mener aux métiers du notariat. « Les métiers de nos offices sont très intéressants et on

a besoin de jeunes gens car le secteur recrute », confirme Me Sophie Sabot-Barcet, notaire en Haute-Loire.

Trois voies pour devenir notaire

Pour accéder au métier de notaire, il faut obtenir un diplôme de niveau Bac +8 accessible via la voie professionnelle ou universitaire. Dans le premier cas, les titulaires d'un Master 2 en droit suivent un module initial d'enseignement pendant un mois dans un Institut National des Formations Notariales (INFN). Ils valident ensuite cinq modules techniques en réalisant un stage en alternance de 30 mois, rémunéré, et en rédigeant un rapport de stage. Ils acquièrent

ensuite le diplôme de notaire.

La voie universitaire est ouverte aux titulaires d'un Master 2 en droit notarial. Ils effectuent un stage, également rémunéré, en alternance avec quatre semestrialités d'enseignement dans une université partenaire d'un INFN. Ils rédigent aussi un rapport de stage avant d'obtenir un Diplôme Supérieur du Notariat (DSN). « Ce n'est pas le diplôme qui fait le titre chez les notaires. Pour être notaire, il faut être nommé par un arrêté du Garde des sceaux, après quelques années d'expérience en plus du stage », précise Me Sabot-Barcet.

La dernière voie, dite sociale, permet aux personnes titulaires du diplôme

des métiers du notariat, et qui ont de l'ancienneté, de préparer un examen de contrôle des connaissances techniques, en deux ans au sein de l'INFN. A l'issue, elles décrochent le certificat d'aptitudes aux fonctions de notaire. Les stages jouent un rôle majeur dans la formation. Le métier ne se résume pas à l'aspect juridique. Le notaire

« C'est un métier enrichissant et très varié dans lequel on ne s'ennuie pas ! »

doit être capable d'informer ses clients, d'avoir un contact privilégié avec eux. Il transmet à son stagiaire les valeurs et qualités inhérentes aux métiers du notariat : humanité, sens du relationnel, rigueur, discrétion, pédagogie, disponibilité, compétences. Il lui confie des dossiers de difficulté croissante, en lien avec les modules qu'il étudie. Le stagiaire voit le notaire en rendez-vous, prépare ses dossiers, rédige des contrats... Il découvre comment s'articulent les divers métiers au sein de l'office.

« C'est un métier enrichissant et très varié. Dans une journée, on peut rencontrer un particulier, un chef d'entreprise, un élu local... On ne s'ennuie pas », confie Me Sabot-Barcet. Le notaire est en lien avec la société et peut assister chacun à tous les moments de sa vie pour une adoption, un mariage, un achat immobilier, une transmission ou encore une succession. Le métier est moderne et s'appuie sur les nouvelles technologies. Bien loin de l'image que l'on s'en fait parfois !

Formation : les autres métiers du notariat

Dorothee Blancheton

Les métiers du notariat ne se cantonnent pas à la fonction de notaire. Pour mener à bien ses missions, celui-ci doit s'entourer de différents collaborateurs aux profils variés.

— L'assistant notarial est souvent le premier contact des clients. Il peut assurer le secrétariat, assister le notaire ou juriste sur les points juridiques. Ce métier se prépare après un Bac ou équivalent (sur dossier) sur deux ans à l'INFN ou dans un lycée, avec un stage de trois mois non rémunéré, pour préparer le BTS Collaborateur juriste notarial (ex BTS Notariat).

— Le rédacteur d'actes (ancien clerc de notaire) a pour tâche de rédiger



Des collaborateurs au service de chacun. Gettyimages

les actes (vente immobilière, succession...). Certains d'entre eux peuvent se spécialiser en droit de la famille, droit immobilier ou droit des affaires.

Pour devenir rédacteur, le titulaire d'une licence en droit ou d'une licence professionnelle « métiers du notariat » suit une formation d'un an en alternance entre l'INFN et son lieu de stage.

— Le formaliste, lui, s'occupe des diverses formalités qui accompagnent la rédaction de l'acte. Il rassemble les pièces, effectue les démarches liées à la publicité foncière, l'enregistrement des actes auprès des administrations. Après le Bac ou équivalent, l'étudiant se forme pendant deux ans à l'INFN ou dans un lycée pour passer un BTS Collaborateur juriste notarial. La formation inclut un stage de 3 mois non rémunéré en office notarial.

— Le comptable-taxateur. Il gère l'activité économique de l'office, facture les actes notariés, calcule la part d'impôt due à l'État... Pour s'y former,

après un BTS comptabilité ou équivalent, il peut suivre une formation spécifique d'un an à l'INFN puis obtenir un certificat de comptable-taxateur.

— Le juriste. Il est chargé de réunir les pièces administratives, de participer à l'établissement des actes, d'accompagner le notaire dans le suivi des dossiers... Le juriste peut être titulaire d'une licence professionnelle « métiers du notariat ».

— Le négociateur immobilier. Présent dans les études notariales, il s'occupe de la vente et la location de biens immobiliers, réalise les estimations, gère les visites, etc. Pour exercer, il peut être titulaire d'un BTS Collaborateur juriste notarial. Des profils complémentaires avec un point commun, celui d'être au service de chacun.